

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 45 (1937)
Heft: 4

Artikel: Les réfugiés pour cause de religion à Rolle
Autor: Yersin, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les réfugiés pour cause de religion à Rolle.

Les persécutions religieuses qui marquèrent la fin du XVII^{me} siècle, soit dans les Vallées vaudoises du Piémont, soit surtout en France, chassèrent de ces pays quantité de protestants qui désiraient conserver leur foi. La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, par le roi Louis XIV, fut le signal d'un exode général, et nombre de huguenots vinrent chercher en Suisse, et particulièrement sur les bords accueillants du Léman, un refuge précieux dans les terribles circonstances de l'époque.

La ville de Rolle vit arriver beaucoup de familles, les unes de passage seulement, d'autres pour s'y établir et contribuer à la prospérité de la petite cité. Nous avons eu la curiosité de rechercher dans les registres du Conseil des traces de ces arrivées et c'est le résultat de ce travail que nous soumettons aux lecteurs.

La première mention de l'arrivée d'un « réfugié » date du 2 octobre 1682, Noble Mathieu Rolaz étant gouverneur et Jehan François Buttin, secrétaire.

« Spectable et scavant Pierre Croa, ministre du Saint-Evangille, et docteur en médecine, natif de la Vallée de Luzerne en Piémont, banni par la cour de Savoy pour la cause de la Sainte Religion qu'il professe, a présenté une requeste tendant aux fins qu'il plaise le vouloir recevoir et luy permettre son habitation et celle de sa famille en dite ville, laquelle requeste entendue et belles attestations

qu'il a faictes voir, ladite habitation luy a été octroyée en tant toutefois que le bien plaire et vouloir de LL.EE. nos puissants et Souverains Seigneurs de la permettre, ce dont luy sera expédié acte authentique. »

Le 17 octobre 1685, l'Edit de Nantes est révoqué, et il passe à Rolle, au début de l'hiver, quantité de Français fuyant les persécutions et les fameuses « Dragonnades ». Une collecte générale est ordonnée dans le pays de Vaud, et le lundi 7 décembre « a esté ordonné que M. le Gouverneur fournira pour cette collecte des réfugiés la somme de cent florins, laquelle mettra dans ses comptes ».

En 1686, le 9 août, « Pierre et Elye Bérard, de D'Aulphiné, maistres tailleurs réfugiés en nostre lieu pour la religion, ont esté reçus pour y habiter et travailler de leur mestier, ayant fait les promesses requises, pour quelle reception payeront chascun cinq florins ». Le 27 décembre, nouvelle collecte et il est versé cent florins pris sur les comptes de l'hôpital (Bourse des Pauvres).

En octobre de l'année suivante, le recteur des Pauvres livre deux Escus blancs à M. Aubert, réfugié. En juillet 1689, « a esté ordonné que le sieur Bhau, tailleur et arquebusier, réfugié habitant ce lieu, sera assisté veu la longue maladie et sa pauvreté de six batz par semaine »; et quelques mois plus tard, la demoiselle de Chambau reçoit le même secours « pour luy aider à subsister ».

Sans ressources, la plupart ne peuvent vivre sans aide charitable et sont incapables de payer le droit d'habitation dû à la ville. « Le 4 août 1690, le sieur Pierre Berard a requis de MM. du Conseil qu'il leur plaise de le gratifier de son habitation, estant pauvre réfugié et chargé d'assister sa sœur qui habite avec luy, estant incommodée de maladie; inclinant à sa requeste, ladite habitation a été réduite à cinq florins. Le 19 aoust, le Sr Massé, pauvre

réfugié icy et réduit à une très grande nécessité estant dépourvu de moyens pour vivre et subsister, et estant impuissant a cause de sa vieillesse de pouvoir gagner aucune chose pour s'assister, il sera livré deux florins par semaine dès aujourd'huy sous déduction de la cense qu'il doit à l'hospital. »

En 1691, un sieur Jehan Odra (Audra), réfugié, professe le métier de cabaretier ; comme il est accusé d'avoir débité du vin qui n'est pas du « cru des Bourgeois, observation luy est faite d'avoir a se conformer aux ordonnances ». En septembre de la même année, « une charité de 2 florins 6 sols est faite à une réfugiée appelée l'Honorade, logée chez Briand, et quelque temps après, il lui est accordé 3 batz par semaine. En janvier 1693, arrive Isaac Matthieu, auquel est alloué d'abord 5 florins par mois, puis six batz par semaine. »

Le 7 août, « M. Jaques Vernet qui s'était retiré d'icy après y avoir séjourné quelques années pour s'en aller en Irlande avec les autres réfugiés, leur voyage ayant esté retardé, demande de bien vouloir le souffrir dans ce lieu en attendant que la Providence l'appelle ailleurs » ; sa demande lui est accordée, vu « qu'il est en exemple de piété ». Assistance est accordée « a M. Venel, ministre réformé ayant grande famille et le Recteur livre 4 quarterons de bled à la femme du Sieur Colomby, réfugié du Pays de Gex, iceluy estant allé servir en Piémont, et cinq florins à la « Claire ».

Le lundi 9 avril 1694, le sieur Pierre Barde, de Valence en Dauphiné, qui a été 8 ans à Lausanne, prend demeure à Rolle. En août, « il est livré 50 florins par la ville et autant par l'hospital pour la collecte en faveur des Anciens et des Ministres réfugiés, ordonnée par ordonnance des Souverains. Le 3 septembre 1694, « André Desollerol, ré-

fugié, ayant épousé une des filles de feu Maître Pierre Rochat, bourgeois de ce lieu, il luy a été permis de demeurer en cette ville ».

En septembre 1695, « M. de Passy, médecin reffugié, estant venu habiter icy, la été ordonné qu'il luy seront payés dix escus blancs par année par la ville comme il était donné à M. Viridel, le solde de ce qu'il exige pour son art se devant faire payer par les particuliers ».

L'année suivante, un autre médecin réfugié, Joseph de Morand de la Coutancière, du Galouay (?), dépendances de Nemours, arrive en notre ville. Le 15 mars 1697, Jean Blanc, du lieu de Corp en Dauphiné, marchand réfugié, est reçu habitant sur le pied que « sa femme et feu son beau-père estoient » ; le même jour, Susanne Pelissier, de Villars au Pays de Gex, est reçue avec Jaques Dubois son époux, de Poussin, en Vivaret ; permission leur est accordée de pouvoir vendre vin, pain, et viande, de même que les autres cabarets et travailler de sa profession de pâtisier et boulanger en s'assujettissant aux ordres du Conseil. Le 13 juillet, le sieur De Leouse, chirurgien, est toléré, sans être reçu habitant, avec pouvoir de travailler de sa profession et servir ceux qui voudraient l'employer.

Au début de 1698, une charité de 2 escus blancs est donnée à Milles Massé, et M. Roques prête le serment accoutumé avec droit d'habitation de 10 florins. Le 29 may 1698, arrive à Rolle l'ancêtre de l'une des rares familles de réfugiés qui résident encore en notre cité : « Le Sieur Cabrol, tanneur, ayant acquis la maison nommée « l'Affaitement » (aujourd'hui à M. Ferdinand Larpin, Café Vaudois), par permission du Conseil, est reçu habitant pour 16 florins. »

Beaucoup de ces émigrants forcés font halte à Rolle où des secours leur sont généreusement accordés : une réfu-

giée qui s'en va en Brandebourg (Prusse) reçoit 5 florins, soit 20 batz ; un Piémontais reçoit un don. On signale aussi le passage de Claude Magnon, tailleur d'habits, de Jean Mermier, de Henry Bibaud, de M. de Sausigny.

Ensuite d'un ordre de LL. EE., qui désirent que la situation de ces étrangers soit régularisée, tous les réfugiés qui sont dans ce lieu comparaisent à la séance du Conseil du 28 août 1699. Il leur est accordé la permission de rester « sous la promesse de se bien comporter et en gens de bien et qu'ils feront en sorte de n'être point à charge ni au public, ni au particulier ». Les collectes réitérées, les secours nombreux commençaient à lasser les autorités responsables des deniers communaux.

En 1700, arrivent un tailleur réfugié demeurant chez M. Chenevard, le nommé Dubois, un Savoyard prosélyte Etienne Vigny, vigneron de M. Simon, et Jaques Mourier. Le 2 septembre, Anthoine Pelletier, de Cret en Dauphiné, maître sellier, est reçu pour 12 florins d'habitation, outre 5 florins d'entrage qu'il a payé « content ». Selon mandat Souverain, une collecte est fixée au jour du Jeûne d'octobre 1700 ; « M. Simon, avec moi Curial (De Ribaupierre, secrétaire du Conseil) prendront chacun l'une des portes du Temple à la sortie de la première action. »

Si presque tous ces immigrés se conduisent d'une façon convenable, et pour cause, quelques-uns sont parfois cités en Conseil, ayant enfreint les règlements. C'est ainsi que Maître Moïse Mourier, cabaretier, boulanger, traiteur et pâtissier (un cumulard) est amendé de 10 batz pour avoir acheté du vin étranger (à la localité), activité préjudiciable aux autres bourgeois et habitants de ce lieu ; et pour terminer, une menace point vaine : « S'il continue, le cabaret lui sera interdit. »

En 1701, voici l'arrivée de Pierre Ruinat, de la Mure

en Dauphiné, de Jacob Rafinesque, du lieu de Quissac en Languedoc, de Pierre Lacombe, d'Alex en Languedoc, maître « masson ». En 1702, Pierre Tranchant, granger aux Uttins, Joseph Laporte, également d'Alex, maître cordonnier, Pierre Merseille, d'Amiens en Picardie, et Jean Lothar, encore un cordonnier, de Sauves en Languedoc. A Isabeau Pattié, d'Aiguesvives, il est permis de tenir boutique pour demeurer et négocier.

En janvier 1703, « M. Jean, fils de Spectable Scipion Peyrol, de Montpellier, Docteur es droits », est reçu bourgeois. Notons l'arrivée de Imbert de Laforest, de Pierre Petit, de François et Jean-Louis Vernet, père et fils, de Vebron en Cévennes, ces deux derniers venant d'Aubonne; de Anthoine Pelat, de Trièves en Dauphiné, cordonnier, naturalisé par LL. EE., Martial Fornerod, d'Aiment en Périgord, faiseur de forges et tisserand, Jean Pomeret, tailleur d'habits, du Vigan en Cévennes, Maître Guillaume Laperrière, de Vallerogne en Cévennes, maréchal, ayant passé par Pully, Jaques Chapus, d'Uzès en Languedoc, vigneron de M. Valier, Claude Gaudivel, de Paris, tailleur d'habits.

Les collectes continuent ; à celle des pauvres Orangeois, il est donné deux écus blancs, et un réfugié incendié à Longirod reçoit 5 florins de la ville et 10 batz de l'hôpital. En 1705, Estienne Moreau, de Vichy en Bourbonnais, venant de Nyon, loue le Grand Logis de la Couronne ; Jaques Dutriol, communier à Montherod, prend l'habitation, tandis qu'on la refuse à Jaques Lacroix et Samson Chamarant. En avril 1707, notons « l'entrage » de Jean Tourtel, du Pouzin en Vivaret, notaire dans son lieu, de Jean-Pierre Bouvier, et la permission donnée à Maître Laporte, arrivé 5 ans auparavant, d'acheter la maison du sieur Gaillard, régent à Aubonne. En 1708, « Honorable

Jaques Maister, d'Aulace en Cévennes, est reçu habitant, ayant admodié le Logis de la Teste Noire » ; arrivent Jean Bécherrat, Judith Dubois, Charles Le Comte, d'Alençon en Normandie, prosélyte, maître apothicaire ; il vient de Genève où il a abjuré la religion romaine ; Samson Chalamant et Pierre Chalamet ; Jean Boutiton et Gaspard Fournier, ce dernier bourgeois de Gex. En 1710, Maître Jean Dejoux, maréchal, de Chalençon, en Vivaret, Joachim Serre, tailleur, de Chélaz, même contrée, François Favre, de Confignon en Savoye, tonnelier et prosélyte ; Pierre André, dit La Sablouze, de Beaumont, en Dauphiné ; François Lagrange, maître menuisier ; Jaques Fontaine ; Antoine Rivière, prosélyte, de Roman. Le 3 août 1711, David Durant, boulanger, de Crissat proche La Voûte, en Vivarets, réfugié depuis 5 ans à Genève, demande l'habitation, ainsi que Pierre Greffier, de Prigny, au pays de Gex, et Jean Hollmede, de St-Paul La Coste, en Languedoc. La même année, Jean Blanc, arrivé à Rolle en 1697, est reçu bourgeois, « considéré sa vie et conduite et son bon comportement, pour 800 florins en faveur de la ville outre un Louys d'or et un repas pour Messieurs du Conseil, et 2 escus au Commandeur ».

En 1712, voici comme nouveaux arrivés, Nicolas Pé-lissier, du Pays de Gex ; Jacques Maister, d'Aulaz en Cévennes, diocèse de Nismes, quitte le Logis de la Teste Noire, le 14 novembre, pour prendre en louage celui de la Couronne. L'an suivant, Anthoine Serres, puis maître Nicolas Cornut, tisseran, originaire de Normandie, venant d'Aigle ; Salomon Milleret, tailleur ; Jean Grandjean, vigneron, de Nismes, vient de Morges. On remarque, dès cette époque, l'arrivée de réfugiés ayant pris déjà habitation ailleurs, attirés sans doute par un accueil bienveillant.

Le 12 novembre 1714, c'est l'entrée dans l'histoire rolloise d'une famille qui existe encore dans notre ville : « Honorable Jean Chenest ou Chinnet, de Varnon en Vivarets, ci-devant habitant à Aubonne, est reçu habitant pour 15 florins par an, cautionné par Joachim Serre, tailleur. » Trois ans plus tard, Jean Chinnet, cordonnier, accepte l'habitation perpétuelle pour 50 florins de capital. En 1715, M. Joffroy, prosélyte, de Genève, César Ducros, régent d'eschole, à Mont, honorable Jean Mouret, d'Arsy, paroisse d'Aulasse, en Languedoc.

Mais les collectes successives lassent la générosité des donateurs, car le 30 novembre 1715, le Conseil décide « Que dores en avant il ne sera donné aucune collecte pour ceux qui viendront des pays étrangers sans être munis de patentes de LL. EE. ». Le 24 octobre 1716, « les François reffugiés ayant appelés en Conseil et leur ayant esté proposé s'ils vouloient accepter l'habitation perpétuelle, le sieur Jean Cabrol y a consenti, ayant promis de payer 50 florins, Jaques Dubois de même, Nicolas Pellissier, 37 florins 6 sols, Marc André, 25 florins, André Tranchant et Jacob Raffinesque, 50 fl. ». Une vingtaine de familles déclarent ne pouvoir accepter cette habitation, mais finiront par s'y rallier dans les années suivantes.

Dès ce moment, les arrivées se font plus rares ; en 1717, Daniel Ruynat, Jean Matthys, de Piémoson, en Provence, cordonnier ; en 1718, Josias Gaucheron, de Chateau Dun, en Bausse, et son fils Samuel.

Le 23 avril 1718, M. Laforest, ministre réfugié, s'estant présenté en Conseil, ayant offert ses services tant pour instruire la jeunesse dans la langue latine que pour consoler les malades, est reçu habitant et il lui est accordé deux écus blancs par charité. En octobre, Pierre Por-

talet vient de Gimel, David Mourguès, confiseur, de Lezan en Languedoc. En 1720, Balthazard Massey, de Montagnac en Languedoc, est toléré, ainsi que Bénédicte Lentillon ; tandis que Bastian Odon, prosélyte, natif d'Arras au pays d'Artois, est reçu habitant perpétuel. En 1723, Jacques Dumas, de Romillier proche de Die, Anthoine Pelletier, Raymond Bramerez, Jean Baufils, de St-Léger, natif de Marieuge en Gévaudan, barbier et perruquier, Jean-Pierre Fournier, François Monnier, de Die, Estienne Charbonnet, prosélyte, d'Arbois, Amy Pellequin, vigneron de M. de la Corbière.

Le 22 janvier 1725, notons l'arrivée à Rolle de Pierre Manuel, chirurgien, venant de Nyon, et dont le fils Jean-Daniel acquerra la bourgeoisie en 1758 ; la même année, Estienne Lacombe vient de Begnins, César et Jean-Jaques Ducros, père et fils, de Soudorgue en Cévennes. Le 15 may 1726, charité de 15 batz à un réfugié de « Thorn », où il a perdu tous ses biens. Encore un chirurgien, Pierre de Louis, natif de Strasbourg, prosélyte. En 1728, arrivée de Pierre Dufour, de Vernex, paroisse de Metruz (Montreux), de Jean Anthoine Russier, de Burtigny, de François Salomon, de la Mure en Dauphiné, Josias, Samuel et Henry Gaucheron, de Orvillier, paroisse d'Ousoy-le-Brun, juridiction de Château d'Um en Bausse, royaume de France, sont reçus bourgeois de Rolle le 14 may 1729.

Encore un cordonnier, Henry Rouvière, vient s'établir dans notre ville, où le métier était copieusement représenté ; puis Louise Vernet, veuve de Pierre Teron, de Vevron en Cévennes, avec son frère Jean-Louis Vernet, également cordonnier, Alexandre Teron, tailleur d'habits, Joakim Prot, de Lion, prosélyte, Jean Bert, de la vallée de Pragelat ; Pierre Liottard, horloger, et son frère ; Pierre Robert, chapelier, de Maiglon, diocèse de Die,

Abram Lhuillier, cordonnier, né à Ste-Mariomine (Ste-Marie aux Mines), Jacques Michelin, du Poithoud et Jean Forel, réfugié arrivant après un séjour à Coppet chez son beau-frère Périer. En 1735, Audrat est reçu habitant, et le 26 août, Honorable Pierre Martin, de Perroy, maître fabricant de bas, est reçu habitant, grâce à un témoignage de la Chambre des Réfugiés de Berne, qui a été trouvé suffisant.

Deux jeunes filles, échappées du couvent des religieuses de St-Joseph, à Privas, Marie Galy, 18 ans, et Françoise Delhomme, 15 ans, du mandement de La Voûte, paroisse de Royal en Vivarets, sont reçues provisoirement. Puis, voici Demoiselles Gravier et Monchenin, tante et nièce, venant de Morges. En 1738, signalons le Sr Gabriel Genolhac, de la Sales en Cévennes, traiteur au logis de la Teste Noire.

Plus de cinquante années se sont écoulées depuis l'arrivée du premier réfugié, et il en vient encore : Anthoine Lioson, de Loriol, en Dauphiné, tailleur, Jean Gabriel Broula, cordonnier, de Ste-Marie aux Mines, Jaques Chabriol, charpentier, de Marco en Vivarets ; Pierre Pautard, de Mariège en Gévaudan, Pierre Navaz, d'Avéze aux Cévennes, Jean-Daniel Manuel, du Dauphiné, venant de Nyon, Jean-François Bécherrat, D^{lle} Anne Silvain, Jean Pascal, de Cret en Dauphiné, Charles Dubois, maître à danser, natif de Cambrai, Pierre-Paul Auboussier, la Tour, de Valence en Dauphiné, coutelier, et Gralier, faiseur de piliers de montres.

Comme nous l'avons vu, la plupart de ceux qui restèrent à Rolle devinrent habitants perpétuels, et transformèrent leur situation en devenant bourgeois. La première en date est la bourgeoisie de Jean Cabrol, le 20 juin 1722 ; viennent ensuite Jaques Dubois, 1725, de Salgas,

1729, Gaucheron, Ruissier, 1735, Bérard, 1749, Charrière, 1752, Terrisse, 1756, Autran, 1757, Simon Fontanez de Massilarge en Languedoc, diocèse de Nîmes, 1758, Manuel, Robert, Lioson, Grizot, de Nîmes, 1758, le médecin Pierre Garonne, de Cette, 1759. Jean-Louis Chinet, un descendant des réfugiés de 1714, bourgeois de Bursinel, est reçu bourgeois de Rolle le 1^{er} août 1795.

De toutes ces familles qui vinrent chercher asile à Rolle, deux existent encore dans notre ville, les familles Cabrol et Chinet, qui fournirent à diverses reprises des membres de l'administration communale¹. En 1722, Jean Cabrol est justicier et inspecteur pour les vins ; en 1788, Jacques-Amy Cabrol est conseiller de Rolle, gouverneur dès le 10 août 1797 ; après la Révolution vaudoise de 1798, il est agent de la commune et premier syndic de Rolle en 1803, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1832. En 1773, le justicier Cabrol est abbé de l'Abbaye de Saint-Laurent, dissoute depuis longtemps ; enfin, Louis Cabrol, bien connu de la génération actuelle, fut municipal dès 1898 et syndic de 1904 à sa mort en 1915.

La famille Chinet a aussi fourni à notre ville des personnalités marquantes : Samuel Chinet, municipal, de 1846 à 1855, et Auguste Chinet, mort en 1934, qui fut successivement municipal, député du cercle de Rolle et juge de paix de 1919 à 1929.

En portant à la connaissance de ceux que cela intéresse les faits énoncés dans cet article, nous avons voulu apporter notre contribution à la commémoration du 250^{me} anniversaire de la Révocation de l'Edit de Nantes et

¹ Notons encore que Mlles Prélaz, descendantes de Marc Audra, habitent aujourd'hui la maison acquise par leur ancêtre en 1753.

adresser un hommage de reconnaissance aux familles qui sont restées fidèles à la petite cité rolloise, la ville accueillante des rives du Léman.

Rolle, octobre 1935.

Henri YERSIN, Préfet, à Rolle.

Les châtelains Bory d'Apples.

Les quelques renseignements qui suivent sont un résumé des documents que possèdent les héritiers des « Bory d'Apples », complétés par ceux que j'ai trouvés dans les archives communales.

* * *

Dans quelles circonstances les Bory, venant sans doute de Coppet, sont-ils venus s'établir dans notre contrée, je n'ai pu l'établir. L'achat de certaines charges, suivant un système qui se pratiquait au temps des Bernois, l'expliquerait sans doute. En 1620 ils sont fixés à Bussy, bourgeois de cette commune dans laquelle ils occupent une situation en vue. Le 1^{er} février 1629, ils sont reçus bourgeois de Reverolle, puis d'Apples.

Pour cette dernière commune, l'acte est passé le 15 janvier 1696, en faveur de Jean-Gabriel, fils de Claude, qualifié châtelain¹ d'Apples et juge au vénérable consistoire².

Paul Vinay, régent d'école à Apples, un ancêtre d'Alexandre Vinet, signa l'acte comme témoin.

¹ Le châtelain était président du tribunal de châtellenie qui, à Apples, dépendait directement de LL. EE. de Berne.

² Tribunal de mœurs composé d'un juge, quatre à huit assesseurs et un secrétaire.